



Buts de l'unité d'enseignement :

Restauration d'un véhicule ancêtre - Travaux de peinture et de tôlerie

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur du certificat d'études de base (CEB);
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

En peinture :

- De déposer, de poser et de préparer une tôle de voiture ancêtre destinée à recevoir un traitement de peinture en carrosserie ;
- D'appliquer un traitement de peinture sur une tôle pour véhicule ancêtre dans le respect des différentes réglementations en vigueur ;
- ...

En tôlerie :

- De réparer des dégâts mineurs aux véhicules ancêtres ;
- De placer de nouveaux ensembles de tôlerie tels que le remplacement des ensembles par boulonnage, le remplacement des ensembles par soudage, le façonnage d'une partie d'un élément de carrosserie, ... ;
- D'appliquer la technique de soudage, de boulonnage ;
- De déposer, de reposer et d'ajuster divers matériaux d'isolation et d'acoustique par des techniques simples de fixation ;
- ...

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement :

- " Restauration d'un véhicule ancêtre - travaux de peinture "
- " Restauration d'un véhicule ancêtre - travaux de tôlerie "